Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Aucun feu d’artifice ne sera tiré ce 14 juillet en Vaucluse



La fête nationale française aura lieu demain, le mardi 14 juillet. Si bon nombre de communes vauclusiennes ont prévu de prendre part aux festivités, aucun feu d’artifice ne pourra être tiré.

Si habituellement le ciel vauclusien prend des couleurs le 14 juillet avec les nombreux feux d’artifice qui célèbre la fête nationale, cette année, la fête se fera sans. Au vu des températures élevées, de la sécheresse, et du risque incendie, Thierry Suquet, préfet de Vaucluse, a préféré jouer la sécurité en prenant deux arrêtés interdisant les feux d’artifice et toute autre démonstration pyrotechnique.

Le premier arrêté concerne la réglementation de la vente et du transport de tout produit d’artifice et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

d'article pyrotechnique, ainsi que leur utilisation sur la voie publique. Le deuxième interdit le tir de feux d'artifices et les spectacles pyrotechniques engageant des artifices de divertissement sur l'ensemble du département de Vaucluse.

Ainsi, du lundi 13 juillet à 08h au mercredi 15 juillet à 08h, l'achat et la vente en tous lieux des artifices de divertissement de catégories F2 et F3 sont interdits, et la détention, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement de catégories F2 et F3 sur la voie publique ou en direction de l'espace public sont interdits. Cette interdiction s'applique également aux artifices achetés sur internet. La préfecture rappelle également que le tir de feux d'artifices et de spectacles pyrotechniques engageant des artifices de divertissement des catégories F1, F2, F3, F4, T1 et T2 sur l'ensemble du département de Vaucluse est interdit du samedi 11 juillet à 06h au mercredi 15 juillet 2026 à 06h.

La fête continue

Si les feux d'artifice sont interdits demain soir, les Vauclusiens vont tout de même pouvoir célébrer le 14 juillet comme il se doit. De nombreuses communes du département proposent diverses animations comme un pique-nique républicain suivi d'un bal populaire à Vaison-la-Romaine, une retraite aux flambeaux à Sorgues, un défilé nautique à L'Isle-sur-la-Sorgue, une soirée DJ à Apt, une bodega à Bonnieux, un concert d'un orchestre à Valréas, une exposition de véhicules militaires à Orange, et bien d'autres festivités.

Et pour couronner le tout, de nombreuses communes diffuseront le match de demi-finale, qui opposera la France et l'Espagne, sur écran géant. Allez les Bleus !

Le préfet limite la vente et le transport de produits dangereux en Vaucluse à l'occasion d'Halloween

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Afin de prévenir tout incident ou trouble à l'ordre public à l'occasion des fêtes d'Halloween, Thierry Suquet, préfet de Vaucluse, a pris deux arrêtés visant à réglementer temporairement la vente et le transport de tous produits inflammables dans des récipients, ainsi que la vente et l'utilisation de pièces d'artifice et pyrotechnique sur la voie publique.

Ces mesures spécifiques ciblent ainsi tout particulièrement des matières comme le carburant, les acides, tous produits inflammables ou chimiques ainsi que les feux d'artifices. Elles sont en vigueur du vendredi 31 octobre 2025 à 12h au lundi 3 novembre 2025 à 8h dans l'ensemble du département de Vaucluse.

Voici le détail de cette réglementation temporaire :

• l'achat, la vente, la cession, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement de catégorie C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4, F4, P1, P2, T1, et T2 dans les lieux publics sont interdits. Les dispositions ne s'appliquent pas aux professionnels et aux personnes ayant obtenu une dérogation dans le cadre des feux d'artifice autorisés.

Certains articles sont autorisés par arrêté du 17 décembre 2021, consultable sur ce lien.

• la vente de carburant au détail dans tout récipient transportable est interdite.

Les gérants des stations service, notamment celles disposant d'appareils ou de pompes automatisées de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

distribution d'essence, devront s'assurer du respect de cette prescription.

• le transport de carburant dans tout récipient, tel que bouteille, bidon ou jerrican, est interdit ;

• la vente et le transport d'acide ainsi que des alcools et de tous produits inflammables ou chimiques sont interdits.

Ces deux arrêtés s'ajoutent aux arrêtés pris précédemment :

Pour la période du vendredi 31 octobre 2025 à 8h jusqu'au lundi 3 novembre à 20h :

• Interdiction temporaire de circulation de tout véhicule transportant du matériel de sons à destination d'un rassemblement festif à caractère musical ;

• Interdiction temporaire de rassemblements festifs à caractère musical ;

Pour la période du vendredi 31 octobre 2025 à 8h00 jusqu'au lundi 3 novembre à 8h :

• Interdiction de rassemblement de personnes et de véhicules sur la voie publique dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de tuning et de running